

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

1882.

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE DE DECQ ET DUHENT,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1882

NOTICE

sur

L'ANCIEN MÉDAILLIER DE LA VILLE DE LYON.

La bibliothèque du grand collège de la Trinité n'étant pas publique, le Consulat résolut, en 1733, d'en former une qui serait accessible à tous. Conformément à cette délibération, la ville fit l'acquisition des collections de livres de Claude Brosette, sieur de Varennes; Nicolas Foy, seigneur de Saint-Maurice; Jean Ferdinand Michel, chanoine d'Ainay; J.-B. Morand, bourgeois de Lyon, et Pierre Aubert, ancien échevin de la même ville.

Cette bibliothèque fut installée dans l'hôtel Flechères, qui formait une dépendance du palais de justice ou de Roanne, et Brosette en fut nommé conservateur.

Suivant l'usage du temps, un médaillier était le complément d'un établissement de ce genre, et, pour obéir à cet usage, le Consulat acheta successivement diverses collections numismatiques, dont les propriétaires voulurent bien se dessaisir en échange de sommes ou de rentes viagères assez considérables.

Par acte notarié du 26 juin 1735, et moyennant une rente viagère de 3,000 livres et 500 livres d'étrennes, la collection d'Antoine Laisné et de Françoise Madeleine Lefevre, sa femme, fut acquise. Dans l'acte, il est dit

que « cette collection est composée d'une suite de médailles antiques d'or, d'argent, de grand, moyen et petit bronze, et que les vendeurs cédaient en même temps les tablettes et armoires propres à placer les susdites médailles ». La remise en fut faite à la ville le 4 août suivant.

Le 16 octobre de la même année, M. Jacques-Annibal Claret de Fleurieu, seigneur de la Tourette, vendit aussi ses médailles au Consulat, « au prix de 2,400 livres comptant et une rente viagère de 175 livres, reversible sur la tête de M. Roman de Rives, chanoine de l'Île-Barbe. »

Enfin, le 19 septembre 1735, frère Félicien de Savasse, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Laumusse, en Bresse, vendit au Consulat, « au prix de 5,000 livres comptant et une rente viagère de 1,000 livres payables, à la réquisition du commandeur, au sieur Claude, de Lyon, directeur des Aydes, et à Gabriel Hauguetin de la Chapelle, ses médailles d'or et d'argent, de grand, moyen et petit bronze ; ses bullaires, monnaies et jetons ; ses idoles en bronze et en porcelaine, bois de cèdre et de terre, avec ses livres in-folio qui traitent du métallique ». D'après une lettre de M. de Savasse, sa collection comprenait 8,000 médailles de toutes grandeurs et métaux.

Ces collections ne purent prendre place dans la nouvelle bibliothèque ; on les déposa à l'hôtel de ville, dans une chambre attenante au Tribunal de la Conservation ; François Deschamps fut chargé de leur garde ; le Consulat lui alloua, le 12 décembre 1736, un traitement de 500 livres, qui plus tard fut doublé en sa faveur.

En 1734, Deschamps, en prenant charge du médaillier de la ville, avait constaté, en marge d'une délibération inscrite sur les registres consulaires, qu'il se composait de 10,411 pièces, savoir :

Médallions ou médailles en or . . .	581
Médailles antiques en argent. . . .	4,295
Médailles antiques en grand, moyen et petit bronze	5,218
Médallions ou médailles modernes en argent	64
Pièces de monnaies anciennes en argent	253
	<hr/>
	10,411

La pièce renfermant ce médaillier était fermée avec deux clés : l'une était déposée aux archives, l'autre restait entre les mains du conservateur.

Le 6 mai 1791, la municipalité qui avait succédé au Consulat décida « qu'il serait fait une reconnaissance des médailles et effets étant dans le cabinet des médailles de la ville, confié à la garde de M. Deschamps fils, et à leur recolement avec le catalogue qui en existe ».

MM. Vingtrinier et Perret, nommés commissaires pour faire cette reconnaissance, présentèrent leur rapport le 14 mai : le médaillier consistait alors :

- 1° En 594 médallions ou médailles d'or, antiques et modernes.
- 4,583 médailles antiques d'argent.
- 93 médallions ou médailles modernes d'argent ou argent doré.
- 273 pièces de monnaies anciennes d'argent ;

Le nombre des médailles en grand, moyen et petit bronze n'est pas indiqué, mais on trouve dans le rapport, à la suite de ce dénombrement, une note relative aux catalogues qui en avaient été dressés.

« Toutes ces médailles sont énoncées et désignées avec mention détaillée des titres et revers dans des catalogues originaux, dont il a été également fait remise, et dont le sieur Deschamps a gardé les copies qui lui appartiennent, lesquels catalogues consistent en six volumes, in-folio, manuscrits, savoir : pour le médaillier en or, un volume ; pour le médaillier en argent, deux cahiers indiquant 3,760 médailles, et pour le médaillier en grand, moyen et petit bronze, cinq volumes de catalogues et deux cahiers. »

2° En une suite de l'histoire de Louis XIV, en 318 grandes médailles en bronze ;

3° En un Panthéon qui renferme différents objets d'antiquité : le buste de Faustine, femme de Marc-Aurèle, antique, de même que la tête de Drusus, frère de Tibère, etc., etc. ;

4° Cinq sceaux ou cachets antiques, en bronze ; une grande quantité de médailles antiques en bronze, doubles, non reconnues ou non inventoriées ;

5° Un grand miroir ardent, etc. ;

6° Deux clés, en argent, qui avaient été destinées à être présentées au roi Louis XV, lors de son voyage projeté à Lyon, en 1759, etc., etc et généralement tous les objets qui comprennent la totalité du dépôt dont la garde et la direction ont été confiées, par M. le prévot des marchands et les échevins, conformément à la

délibération consulaire du 30 décembre 1734. Dont de tout quoi nous lui avons donné entière décharge pure et simple, reconnaissant que le tout a été accepté par mon dit sieur Deschamps.

Signé : VINGTRINIER et PERRET.

Le 2 novembre 1792, le médaillier était encore intact à l'hôtel de ville, car le citoyen Perret, maire intérimaire, expose ce jour-là, au conseil, que la collection des médailles, qui appartient à la commune, est dans un très bel ordre et d'un grand prix. — « Mais, ajouta-t-il, comme on a élevé des *louches* sur la fidélité de ceux à qui ce dépôt a été successivement confié, il est à propos d'édifier le public sur son existence et sa bonne tenue ».

Il fut arrêté alors « que le catalogue et l'historique du médaillier, faits depuis longtemps par le citoyen Deschamps, seraient proposés au conseil ; que le recolement en serait fait en présence du public, et que le médaillier serait ensuite déposé dans les archives, jusqu'à ce qu'on ait pu, en le déposant dans un muséum sûr, mettre le public à portée de jouir de ce recueil de monuments précieux ».

Le recolement eut lieu le 23 du même mois ; le citoyen Champagneux était alors conservateur du médaillier, un procès-verbal fut dressé en cette circonstance, en voici un extrait :

« Le conseil général de la commune a, de suite, fait procéder à la dite reconnaissance et montre publique, après avoir mis des sentinelles soit à la porte de la chambre des médailles, soit sur tous les passages qui

conduisent à la salle du conseil ; le cabinet qui contient les médailles d'or, au nombre de cinq cent quatre-vingt-quatorze, a été ensuite apporté, ouvert et exposé, tiroir par tiroir aux yeux du conseil et de l'assemblée.

« Alors ont paru au conseil les citoyens Gillibert, médecin, et Joliciere, vicaire métropolitain, tous deux administrateurs du collège de la Trinité, où se fait le rassemblement de tous les objets précieux et curieux, appartenant à la ville. Les dits deux citoyens ont reçu et reconnu les médailles d'or ci-dessus énumérées pour les porter dans le dit Muséum.

« On a procédé ensuite à la reconnaissance de quatre mille cinq cent quatre-vingt-trois médailles antiques d'argent, de quatre-vingt treize médaillons ou médailles modernes aussi d'argent et argent doré, de toutes les médailles et médaillons antiques en grand, moyen et petit bronze, décrits dans six volumes in-folio manuscrits, d'une suite de l'histoire de Louis XIV en trois cent dix-huit grandes médailles de bronze ; — d'une armoire dite Panthéon qui renferme divers objets d'antiquités, tels que le buste de Faustine en bronze, la tête de Drusus frère de Tibère ; cinquante-deux idoles antiques en bronze, en bois de cèdre et en porcelaine, des divinités égyptiennes en bronze, en bois et en terre, et une grande urne en bronze ; d'une grande quantité de médailles antiques doubles en bronze ; d'un grand miroir ardent monté dans un cercle en fer, et de plusieurs gravures en plomb, plus de deux clefs d'argent qui avaient été destinées à être présentées au roi Louis XIV, lors de son voyage projeté à Lyon en 1759 ; — d'un tableau d'environ

six pieds de longueur, fait à la plume en forme de gravure, sous glace, représentant l'histoire d'Assuérus et d'Aman ; — vingt-quatre pierres antiques gravées de différentes qualités, formes et grandeurs, et le portrait en émail de Pierre-Alexejewitsch, czar de Moscovie, avec une grande soucoupe d'albâtre ; un tableau avec ses ornements au-dessus de la grande armoire des médailles, portant l'inscription où est mentionnée l'acquisition que le ci-devant consulat a fait de ce médaillier, de M. Laisné ; — tous les livres relatifs à la connaissance des médailles consistant en seize volumes in-folio et huit volumes in-quarto, et généralement tous les objets qui comprennent la totalité du dépôt dont la garde et la direction avaient été confiés au citoyen Deschamps, ci-devant ancien échevin, par les citoyens ci-devant prévôt des marchands et échevins, conformément à la délibération consulaire du 30 décembre 1754. De tous les objets ainsi reconnus, il a été fait remise aux dits citoyens Gillibert et Jolielere, à l'exception des deux clefs d'argent et de deux médailles représentant deux Villeroy, que le conseil arrête de faire porter à la monnaie.

« Et les dits citoyens administrateurs seront chargés de tout ledit médaillier ainsi décrit, sous leur responsabilité, pour faire partie du Muséum du collège de la Trinité, qui est sous leur administration. Le citoyen Gillibert a de plus promis de s'occuper d'en faire faire, dès qu'il le pourra, un inventaire imprimé, pour que tous les citoyens soient à portée de connaître toutes les richesses en ce genre que cette cité possède. »

Les mesures édictées le 23 novembre 1792, ne furent

probablement pas exécutées, car, en 1794, le médaillier existait encore à l'hôtel de ville ; les registres des délibérations du conseil municipal portent, à la date du 23 brumaire an II, la mention suivante :

« Sur le réquisitoire du procureur de la commune, relatif à un vol fait dans le médaillier de la cité et dont le citoyen Cossard a donné connaissance au conseil municipal, ainsi que d'un vol fait à la bibliothèque du grand collège, le conseil arrête que le procureur de la commune interrogera le nommé Amiot, détenu dans la prison de l'hôtel, comme secrétaire de la scélérate commission des cinq auteurs de ce vol, et fera sur le vol des livres les perquisitions qu'il jugera convenables. »

Rien n'indique quelle fut l'importance de ce vol, mais il est très probable que les médailles d'or et une partie de celles d'argent disparurent à ce moment et furent fondues.

Artand, dans une notice sur les inscriptions antiques du musée de Lyon, publié en 1816, dit que le médaillier de la ville fut dilapidé en 1793. Quelques personnes, ajoute-t-il, assurent que l'on transforma en lingots les médailles d'or et celles d'argent de bon aloi, lesquelles furent remplacées par une somme évaluée au même poids. Il y a évidemment erreur dans cette notice sur la date de la dilapidation ; quant à la transformation en lingots au profit de la commune, rien, jusqu'à ce jour, n'est venu confirmer cette assertion.

Les médailles de bas-argent ou billon, ainsi que celles de bronze, échappèrent heureusement au pillage, grâce à leur peu de valeur intrinsèque ; au commencement de

ce siècle, elles furent réunies et installées au Musée des antiques, alors en voie de formation, pour être ajoutées au cabinet de M. de Migieu, dont l'acquisition venait d'être faite par Fay de Sathonay, alors maire de Lyon. L'inventaire dressé en cette circonstance constate que le nombre des médailles s'élevait encore au nombre de 8,382.

Une des séries les plus intéressantes de l'ancien médaillier était assurément celles des médaillons et médailles d'or, dont nous venons récemment de retrouver le catalogue, en même temps que la plus grande partie de ceux mentionnés dans le procès-verbal du 6 mai 1791. Ce manuscrit, de format in-folio, porte pour titre : *Musei Lugdunensis nummi aurei*. En lisant très attentivement ce document, nous avons remarqué un certain nombre de médailles impériales en or qui ne se trouvent pas dans l'ouvrage de Cohen et dont nous allons essayer de faire une rapide description.

AUGUSTE.

1. S · P · Q · R · IMP · CAESARI AVG · COS
· XI TRI · POT · VI · — Sa tête nue, à droite.

Rev. CIVIB · ET SIGN · MILIT · A PART ·
RECVPERAT — Arc de triomphe sur lequel on voit Auguste dans un quadriges entre deux Parthes, tenant, l'un, une enseigne militaire, et l'autre, une aigle légionnaire.

Or.

2. AVGVSTVS DIVI F · — Sa tête, aurée à gauche.
Rev. IMP · XII — SICIL · — Diane chasseresse

marchant à gauche, tenant un javelot et un arc: à côté d'elle, un chien.

Or.

GERMANICUS ET CALIGULA.

3. GERMANICVS CAES · P · C · CAES · AVG · GERM · — Sa tête, nue à droite.

Rev. C · CAESAR AVG · PON · M · TR · POT · III COS · III — Tête laurée de Caligula, à droite.

Or.

CALIGULA ET AUGUSTE.

4. C · CAESAR AVG · GERM · P · M · TR · POT · COS · — Sa tête, laurée à droite.

Rev. Sans légende. — Tête radiée d'Auguste à droite, entre deux étoiles.

Or.

VESPASIEN.

5. IMP · CAESAR VESPASIANVS AVG · TR · P · — Sa tête laurée à droite.

Rev. COS · III · FORT · RED · — La Fortune debout à gauche, tenant une proue et une corne d'abondance.

Or

6. IMP · CAESAR VESPASIANVS AVG · Sa tête, laurée à droite.

Rev. COS · III TR · POT · — L'Équité debout à gauche, tenant une balance et un sceptre.

Or.

7. IMP · CAESAR VESPASIANVS AVG · — Sa tête, aurée à droite.

Rev. IVSTITIA AVG · — La Justice assise à droite, tenant deux épis et un sceptre.

Or.

TITUS.

8. IMP · TITVS CAES · VESPASIAN · AVG · P · M · — Sa tête, aurée à droite.

Rev. TR · P · VIII IMP · XIII COS · VII — Vénus debout à droite vue par derrière, appuyée sur une colonne et tenant une haste et un casque.

Or.

9. Même légende — Sa tête aurée à gauche.

Même revers.

Or.

10. T · CAESAR IMP · VESPASIAN · — Sa tête, aurée à droite.

Rev. PONTIF · TR · POT · — La Fortune debout, sur un cippe entouré de guirlandes, tenant une corne d'abondance et un gouvernail.

Or.

DOMITIEN.

11. CAES · AVG · F · DOMITIAN · COS · II — Sa tête, aurée, barbue, à droite.

Rev. Sans légende. — Domitien à cheval, à gauche, élevant la main droite, et tenant un sceptre surmonté d'un aigle.

Or.

DOMITIA.

12. DOMITIA AVGVSTA IMP · DOMITIANI — Son buste, à droite.

Rev. CONCORDIA AVGVST · — Paon, à droite.

Or.

NERVA.

13. IMP · NERVA CAES · AVG · P · M · TR · PO · II
— Sa tête, aurée, à droite.

Rev. COS · III PATER PATRIAE — Simpule, aspersoir, vase à sacrifice et bâton d'augure.

Or.

14. IMP · NERVA CAES · AVG · P · M · TR · P · II
COS · III — Sa tête aurée, à droite.

Rev. FORTVNA AVGVST · — La Fortune debout, à gauche, tenant un gouvernail et une corne d'abondance.

Or.

ADRIEN.

15. HADRIANVS AVG · COS · III P · P · — Son buste nu à droite, avec le paludament.

Rev. ADVENTVS AVG · — Rome casquée assise à droite avec une cuirasse et des armes, tenant une haste et donnant la main à Adrien, debout.

Or.

16. HADRIANVS AVGVSTVS — Sa tête, aurée, à droite.

Rev. COS · III — L'Espérance marchant à gauche, tenant une fleur et relevant sa robe.

Quinaire or.

17. IMP · CAESAR TRAIAN · HADRIANVS AVG ·
— Son buste, auré à droite, avec le paludament.

Rev. GEN · P · R · (dans le champ) P · M · TR · P · COS · III (à l'entour). — Le Génie du peuple romain, debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance.

Or.

18. HADRIANVS AVG · COS · III P · P · — Son buste, nu à droite, avec le paludament.

Rev. HISPANIA — L'Espagne couchée à gauche, tenant une branche d'olivier et appuyant le bras gauche sur le rocher de Culpe ; devant elle, un lapin.

Or.

19 IMP · CAESAR TRAIAN · HADRIANVS AVG · Son buste, lauré à droite, avec le paludament.

Rev. P · M · TR · P · COS · III — Pallas casquée, debout à droite, lançant un javelot et tenant un bouclier.

Or.

20. Même légende et même type.

Rev. P · M · TR · P · COS · III — Triptolème nu, debout de face, regardant à gauche, tenant une patère et des épis.

Or.

21. HADRIANVS AVG · COS · III P · P · — Sa tête nue, à droite.

Rev. RESTITVTORI ACHAIAE — Adrien debout à gauche, relevant l'Achaïe agenouillée ; entre eux, un vase d'où sort une palme.

Or.

ADRIEN ET TRAJAN,

22. IMP · CAES · TRAIAN · HADRIAN · OPT · AVG ·

GER · D · PART · — Buste lauré d'Adrien, à droite, avec le paludament et la cuirasse.

Rev. DIVO TRAIANO PATRI AVG · — Buste lauré de Trajan, à droite.

Or.

ANTONIN.

23. IMP · T · AEL · CAES · HADRI · ANTONINVS — Sa tête laurée, à droite.

Rev. AVG · PIVS P · M · TR · P · COS · DES · II — La Piété voilée debout, à droite auprès d'un autel, levant la main droite et tenant une boîte à parfums.

Or.

24. ANTONINVS AVG · PIVS P · P · TR · P · XI — Sa tête laurée, à droite.

Rev. PRIMI D. CENNALES dans une couronne.

Or.

25. ANTONINVS AVG · PIVS P · P — Sa tête laurée, à droite.

Rev. TR · POT · COS · III — Victoire assise à gauche, tenant une couronne et une palme.

Quinaire or.

26. ANTONINVS AVG · PIVS P · P · IMP · II. — Sa tête laurée, à droite.

Rev. TR · POT · XIX COS · III — Victoire marchant à gauche, tenant une couronne et une palme.

Or.

27. ANTONINVS AVG · PIVS · P · P · TR · P · XXII — Sa tête laurée, à droite.

Rev. VOTA SVSCEPTA DEC · III COS · III — Antonin voilé debout, à gauche, sacrifiant sur un trépied.

Or.

ANTONIN ET MARC-AURÈLE.

28. ANTONINVS AVG · PIVS P · P · TR · P · COS · III — Sa tête nue, à droite.

Rev. AVRELIVS CAESAR AVG · PII F · COS · — Tête nue de Marc-Aurèle, jeune, à droite.

Or.

FAUSTINE MÈRE.

29. DIVA FAVSTINA — Son buste, à droite.

Rev. AETERNITAS — Temple à six colonnes : au milieu, Faustine assise, tenant un sceptre ; sur le fronton, des bas-reliefs ; sur le sommet du fronton, un quadrigé dans lequel on voit une figure debout ; à chaque angle du fronton, en dehors, une Victoire soutenant un bouclier sur sa tête ; sur la base, des bas-reliefs ; devant chacune des deux colonnes extérieures, deux piédestaux, sur lesquelles on voit, à droite, une femme debout tenant une corne d'abondance, et à gauche, une figure tenant une haste.

Or

30. DIVA AVG · FAVSTINA — Son buste, à gauche.

Rev. Sans légende. — Femme conduisant un bige à gauche.

Or.

MARC-AURÈLE:

31. M · ANTONINVS AVG · ARMEN · P · M · — Son buste lauré, à droite, avec le paludament.

Rev. TR · P · XVIII COS · III — Victoire debout, à droite, attachant un bouclier à un palmier; sur le bouclier, VIC · AVG ·

Or.

LUCIUS VÉRUS.

32. IMP · CAES · L · VERVS AVG · — Son buste nu, à droite, avec la cuirasse.

Rev. SALVTI AVGVSTOR · TR · P · III COS · II — La Santé debout, à gauche, présentant à manger à un serpent enroulé autour d'un autel.

Or.

33. L · VERVS AVG · ARM · PART · MAX · — Son buste lauré, à droite, avec la cuirasse.

Rev. TR · P · VI IMP · III COS · II — Victoire à demi nue, debout de face, regardant à droite, tenant une palme et attachant à un palmier un bouclier sur lequel on lit. VIC · PAR ·

Or.

COMMUNE.

34. M · COMM · ANT · AVG · P · BRIT · FEL · — Son buste lauré, à droite, avec le paludament.

Rev. FEL · AVG · P · M · TR · P · XI IMP · V · I COS · V P · P · — La Félicité debout, à gauche, tenant un globe surmonté d'une Victoire et un caducée ailé.

Or.

35. M · COMMODVS ANTONINVS AVG · — Son buste lauré, à droite, avec la cuirasse.

Rev. SECVRITAS PVBLICA TR · P · VI IMP · III

COS · III P · P · — La Sécurité assise à gauche, tenant un sceptre et soutenant sa tête de la main droite.

Or.

DIDE JULIEN.

36. IMP · CAES · M · DID · IVLIAN · AVG · — Sa tête laurée, à droite.

Rev. P · M · TR · P · COS · — La Fortune debout, à gauche, tenant un gouvernail posé sur un globe et une corne d'abondance.

Or.

SEPTIME SÉVÈRE.

37. L · SEPT · SEV · PERT · AVG · IMP · II — Sa tête laurée à droite.

Rev. VICT · AVG · TR · P · II COS · II — Victoire marchant à gauche et tenant une palme et une couronne.

Or.

SEPTIME SÉVÈRE, JULIA DOMNA, CARACALLA ET GÉTA.

38. SEVERVS AVG · PART · MAX · — Sa tête laurée, à droite.

Rev. FELICITAS SAECVLI — Buste de Julia de face entre la tête laurée de Caracalla, jeune, à droite, et la tête nue de Géta, jeune, à gauche.

Or.

CARACALLA.

39. ANTONINVS PIVS AVG · GERM · — Son buste radié, à droite, avec le paludament.

Rev. P · M · TR · P · XVIII COS · IIII P · P · — Sérapis debout, de face et regardant à gauche, levant la main droite et tenant un sceptre transversal.

Medaillon or.

40. ANTONINVS PIVS FEL · AVG · — Sa tête laurée, à droite.

Rev. P · M · TR · P · XVI COS · IIII P · P · — La Liberté debout, à gauche, tenant un bonnet et un sceptre.

Or.

ÉLAGABALE.

41. IMP · ANTONINVS AVG · — Son buste lauré, à droite, avec le paludament

Rev. P · M · TR · P · III COS · IIII P · P · — Élagabale lauré, assis à gauche sur une chaise curule, tenant un globe et un sceptre ; dans le champ, une étoile.

Or.

GALLIEN.

42. GALLIENVS AVG · — Son buste lauré, à droite, avec la cuirasse.

Rev. VIRTVS AVG · — Mars casqué, debout à gauche, tenant un globe et un sceptre.

Or.

VICTORIN.

43. IMP · C · VICTORINVS P · F · AVG · — Son buste lauré, à droite.

Rev. LEG · XXX VLPPIA F · — Jupiter nu, debout, de face, regardant à gauche, portant son manteau sur le bras

gauche et tenant un sceptre et un foudre; un capricorne vient à sa rencontre.

Or.

CARIN.

44. M · AVR · CARINVS NOB · C · — Son buste lauré, à droite, avec le paludament.

Rev. PRINCIPI IVVENTVT · — Carin en habit militaire, debout, à gauche, entre quatre enseignes, levant la main droite et tenant une haste.

Or.

CARIN ET NUMÉRIEN.

45. CARINVS ET NVMERIANVS AVGG · — Leurs bustes accolés, laurés, à droite.

Rev. VICTORIA AVGG · — Victoire marchant, à droite, et portant un trophée.

Or.

DIOCLÉTIEN.

46. DIOCLETIANVS — Sa tête laurée, à droite.

Rev. IOVI CONSERVATORI — Jupiter nu debout, à gauche, avec le manteau sur l'épaule gauche, tenant un foudre et un sceptre.

Or.

CONSTANTIN.

47. CONSTANTINVS AVG · — Son buste diadémé, à droite, avec le paludament.

Rev. VICTORIA CONSTANTINI AVG · — Victoire assise, à droite, sur une cuirasse et un bouclier et écrivant VOT · XXX sur un bouclier que lui présente un génie; à l'exergue, MTS.

Quinaire or.

CONSTANT I.

48. FL · IVL · CONSTANS P · F · AVG · — Son buste lauré, à droite, avec le paludament.

Rev. VICTORIAE DD · NN · AVGG · — Deux victoires debout, tenant une couronne dans laquelle on lit VOT · X MVLT · XX · ; à l'exergue, TR.

Or.

VALENTINIEN I.

49. D · N · VALENTINIANVS P · F · AVG · — Son buste diadémé, à droite, avec le paludament.

Rev. PAX PERPETVA — La Paix marchant, à gauche, tenant une couronne et une palme ; à l'exergue, TES.

Quinaire or.

HONORIUS.

50. D · N · HONORIVS P · F · AVG · — Son buste diadémé, à droite.

Rev. VICTORIA AVGG · — Victoire à demi nue, assise à droite, sur une cuirasse et tenant un bouclier sur lequel elle écrit XX — XXX ; dans le champ, à droite, une croix ; à gauche, une étoile ; à l'exergue, CONOB.

Or.

VALENTINIEN III.

51. D · N · PLA · VALENTINIANVS P · F · AVG · — Son buste diadémé, à droite, avec le paludament.

Rev. VICTO · AVGGG · — Victoire debout, à gauche, tenant une longue croix ; à l'exergue, ONOB (*sic*).

Quinaire or.

ANTHEMIUS.

52. D · N · ANTHEMIVS P · F · AVG · — Son buste diadémé, à droite, avec le paludament.

Rev. SALVS REPUBLICAE — Monogramme du Christ dans une couronne de laurier ; à l'exergue, COMOB.

Or.

53. D · N · ANTHMIVS VC (*sic*) — Son buste diadémé, à droite, avec le paludament.

Rev. Sans légende. — Croix dans une couronne de laurier ; à l'exergue, COMOB.

Quinaire or.

54. D · N · ANTHMIVS P · F · AVG · — Son buste diadémé, à droite, avec le paludament.

Rev. Même revers.

Quinaire or.

55. D · N · ANTEHEMIVS PERPET · AVG · — Son buste diadémé, à droite, avec le paludament.

Rev. Même revers.

Quinaire or.

Les quelques pièces que nous venons de décrire peuvent donner une idée de l'ensemble de cette belle série, qui ne comprenait pas moins de 523 numéros. Quant aux monnaies et médailles françaises en or, qui sont décrites dans le même volume, à la suite des pièces antiques, nous les réservons pour une notice spéciale ; quelques-unes offrent un véritable intérêt pour l'histoire locale.

DISSARD.
